



Tout savoir sur le changement de taille de pneumatiques hiver

Équipement hiver : quelle dimension ?

Vous vous êtes sûrement posé la question de remplacer vos pneus été par des pneumatiques hiver de taille équivalente ou différente.

En particulier beaucoup d'utilisateurs souhaitent monter des pneus de taille inférieure sur leur voiture afin de limiter le coût d'achat roue complète (jante et pneu) pour une utilisation saisonnière en hiver (jours de neige, accès aux stations de ski, voyage en zone concernée par la loi montagne, etc...)

Équivalence dimensionnelle d'un pneu hiver

Il est possible de monter des pneumatiques hiver (portant le symbole 3PMSF) dont la dimension est inférieure à la monte d'origine du véhicule si les conditions suivantes sont réunies :

- L'indice de charge du pneumatique hiver (portant le symbole 3PMSF) est supérieur ou égal à celui de la monte d'origine
- La monte d'origine est équivalente à la monte « hiver » concernée. Une monte équivalente signifie que la dimension « hiver » apparaît dans notre tableau d'équivalences dimensionnelles consultable avec ce lien <https://www.tnpf.fr/le-tableau-dequivalence-dimensionnelle-applicable-aux-vehicules-leger-s/>.
- la largeur nominale du pneu hiver monté n'est pas inférieure de plus de 20 mm à celle de la monte d'origine (exemple : si la monte d'origine a pour largeur 215, on pourra monter des pneus « neige » de largeur supérieure ou égale à 195)